



L'ÉTOILE EUROPÉENNE

Présidente : Anh DAO TRAXEL

STATUTS

**TITRE: ETOILE EUROPENNE DU DEVOUEMENT CIVIL ET MILITAIRE
(E.E.D.C.M.)**

DATE DE FONDATION

23 novembre 1999

Déclaration Sous Préfecture de PALAISEAU (91)

Enregistrée sous le numéro : 0913011542 le 07 décembre 1999

JOURNAL OFFICIEL – DECLARATION DE CREATION du 08 janvier 2000

**DATE DE PREMIERE MODIFICATION DES Statuts/Siège Social/Bureau/C.A
07 février 2005**

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

137eme année. N° 13

Déclaration du 26 mars 2005

DATE DE DEUXIEME MODIFICATION DES Statuts/Bureau/C.A

02 mai 2005

DECLARATION à LA C.N.I.L. le 14 mars 2006

Récepissé de déclaration N°1154063

DATE DE TROISIEME MODIFICATION DES Statuts/Siège Social/Bureau/C.A

Enregistrée à la Préfecture de Police de PARIS le 01 février 2007

Sous le numéro d'Ordre 29/000107 et sous le numéro de Dossier 00179467 P

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

139^{ème} année – N° 8 du 24 février 2007

Association déclarée aux impôts de PALAISEAU et de PARIS 15^{ème}

Numéro de SIREN 495 128 696

Numéro de SIRET 495 128 696 00012

Siège Social et Administratif: E.E.D.C.M. - 6, rue de Labrouste - 75015-PARIS

TELEPHONE : 01.56.56.60.61. - FAX : 01.48.28.13.14

PORTABLE PRESIDENCE : 06.13.75.30.55.

PORTABLE PERMANENCE : 06.13.75.33.97.

Site Internet : www.eedcm.com

Email : contact@eedcm.com



O B J E T S :

► Répertorier celles et ceux, personnes physiques et morales qui se dévouent bénévolement au service des causes et des personnes par des actions à caractère caritatif et désintéressé, que ce soit dans le secteur civil ou militaire.

Récompenser les anonymes de la République ou les bienfaiteurs du quotidien qui se dévouent à travers un comportement bénévole et citoyen.

► Honorer les individus civils ou militaires ayant démontré une remarquable abnégation dans leurs activités professionnelles ou extra professionnelles ou ayant fait preuve d'innovation dans leur domaine de prédilection.

► Encourager et récompenser les personnes morales, associations à vocation caritatives, humanitaires.

► Rapprocher les deux communautés civile et militaire.

► Promouvoir l'égalité des chances

NOTRE ACTION

► Les aider sous forme de dons, de récompenses ou d'aides diverses.

► Les distinguer sous forme de distinctions honorifiques.

B U T :

LE SOUTIEN DE NOTRE ASSOCIATION :

► Soutenir moralement les personnes âgées. Organiser,financer des spectacles ou visites dans les maisons de retraites.

► Soutenir moralement les personnes handicapées ou défavorisées. Préparer,financer des visites dans des établissements spécialisés, médicalisés ou tous autres structures.



► Soutenir moralement ou aider financièrement les familles de policiers Nationaux et Municipaux, pompiers, gendarmes, militaires, douaniers, ou tout autre fonctionnaire d'Etat, médecins, infirmiers et aides soignants, dont l'un des membres aurait perdu la vie en service commandé ou dans l'exercice de ses fonctions.

► Aider et soutenir à titre exceptionnel d'autres causes.

NOS FONDS

- Des dons manuels versés par ses membres dans les termes de la loi.
- Dons de particuliers ou d'entreprises.
- Des subventions qui peuvent lui être accordées.
- Des revenus et biens appartenant à l'association.
- Des recettes de manifestations publiques (droits d'entrée, d'inscriptions, vente d'objets propres à l'association, libéralités modiques), dons manuels.
- Cotisations, droit d'entrée.
- Mécénat.
- « sponsoring ».
- Lotos, tombolas.
- Revues, journaux.
- Revenus d'activités.
- Spectacles.
- Ventes de boissons.
- Versements des comités d'entreprises

Remarques :

- *Cet objet est licite, conforme aux lois et aux bonnes mœurs.*
- *L'association est limitée dans sa capacité aux actes correspondants à ses activités.*
- *La gestion de l'association est désintéressée et non concurrentielle.*

ARTICLE 1

- Il est formé entre les soussignés présents une association qui est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les statuts, et qui a pour objet de récompenser par des dons, des distinctions honorifiques*, les personnes ou associations et organismes privés ou d'Etat qui se dévouent au service des autres, au service des causes et du progrès.



** Les diverses médailles remises par la présente association n'ont ni caractère ni valeur officiels. N'étant pas des distinctions honorifiques authentiques, à savoir créées et décernées exclusivement par la République française et les Etats étrangers souverains, ces mêmes médailles ne doivent donc pas être regardées ou mentionnées comme des décorations véritables ni moins encore être publiquement arborées comme telles, ainsi qu'il résulte des articles R-171 et R-172 du code de la Légion d'Honneur.*

► Les médailles honorifiques sont attribuées avec un diplôme.

A R T I C L E 2

- La dénomination de l'association est l'Etoile Européenne du Dévouement Civil et Militaire.
- L'association a choisi librement son nom et possède un droit privatif.

A R T I C L E 3

- La durée de l'association est illimitée.
- Elle se caractérise par sa permanence.

A R T I C L E 4

- Le siège social et administratif de l'association est au 6, rue Labrouste, 75015 PARIS.

A R T I C L E 5

- Les moyens d'action de l'association sont notamment, l'organisation de toutes manifestations entrant dans le cadre de son activité, et, en général, toutes initiatives propres à servir cette activité.